

Luxembourg, le 21 août 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé concernant la vacance des pharmacies :

« Il nous revient que plusieurs concessions de pharmacies déclarées vacantes ont récemment dû être prolongées à cause d'un retard d'attribution de nouvelles concessions d'Etat aux pharmaciens candidats. Ce retard de reprise est avant tout dû à une procédure de nomination ne s'avérant non seulement lente, mais qui est en plus trop compliquée.

En effet, conformément au règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie, les concessions de pharmacie à créer, ou qui deviennent vacantes, feront l'objet d'une publication préalable au Journal officiel. Puis, le choix se fait d'après « un calcul de points » qui repose sur certains critères, dont notamment l'ancienneté du diplôme, l'occupation pharmaceutique, les titres scientifiques, etc.

Or, selon nos informations, le délai entre la publication de la vacance au Journal officiel et le moment de la vacance effective est souvent trop court, de sorte que les autorités compétentes ne parviennent pas à suivre la procédure précitée en temps utile.

Par ailleurs, le calcul de ces points accumulés ne se fait non seulement par le Ministère de la Santé, mais également, à titre préliminaire, par le Collège médical. Un tel double emploi ne contribue évidemment ni à une simplification des procédures, ni à une rapide reprise des pharmacies vacantes.

Voilà pourquoi, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Madame la Ministre peut-elle confirmer que plusieurs concessions ont dû être prolongées à cause des faits relatés ? De combien de pharmacies s'agit-il ?*
- *Madame la Ministre ne croit-elle pas devoir accélérer les procédures de nomination, en conférant l'établissement du classement des candidats à une seule autorité ?*
- *Afin de remédier au retard de reprise, ne serait-il pas opportun de publier la vacance future des pharmacies au moins douze mois à l'avance au Journal officiel? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Alexander
KRIEPS

Edy
MERTENS

Gusty
GRAAS

Députés



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu